



ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Département des
examens et concours

Services des Examens
Généraux et
Technologiques

Chef de Service :
Valéry FERRARI

Téléphone
04 93 53 70 96

Mél.
Valery.ferrari@ac-nice.fr

Affaire suivie par :

Sylvie Morin
Gestionnaire

Téléphone :
04 93 53.72.71

Mél. :
sylvie.morin1@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

La rectrice de l'académie de Nice,

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des
lycées généraux et technologiques publics et privés sous
contrat de l'académie de Nice et de Monaco

Nice, le mercredi 29 novembre 2023

Objet : Organisation des Olympiades académiques de mathématiques – session 2024

Référence : N° 2015-175 du 27-10-2015 (B.O.E.N n° 41 du 5 novembre 2015)

J'ai l'honneur de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour la session 2024 des Olympiades de Mathématiques.

1 ° MODALITE D'INSCRIPTION

Les Olympiades de Mathématiques s'adressent aux lycéens volontaires de première de toutes séries scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat, des voies générale et technologique. Les inscriptions doivent être effectuées auprès des professeurs de mathématiques qui jouent un rôle essentiel dans la motivation des élèves quant à leur participation à ces Olympiades.

2 ° INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes du

**Lundi 4 décembre 2023 à partir de 9 heures
au mercredi 21 février 2024 jusqu'à 17 heures.**

Les professeurs de mathématiques sont en charge des inscriptions des élèves des classes de leur établissement.

Il est important d'effectuer les inscriptions sans attendre l'échéance des inscriptions.

Nous rappelons également le pré-requis ci-après pour l'inscription des élèves via la plate-forme :

Un pré-requis indispensable pour visualiser les élèves dans l'application est l'alimentation des groupes dans Siècle BEE avec vos élèves gérés dans votre logiciel privé (Pronote,...)

*A partir de votre logiciel privé, vous devez utiliser le menu **Imports/Exports** > **SIECLE** > **Exporter les liens élèves/groupe**. Cette opération doit générer un fichier. Ce fichier doit être importé à partir de Siècle BEE menu "Imports > Liens élèves-groupe depuis logiciel privé". Une fois cet import effectué, il faut attendre le lendemain pour que la prise en compte des changements soit effective.*

Il est à noter que les professeurs affectés dans un établissement à Monaco n'ont pas accès à l'application. Un lien vers un **questionnaire d'inscription en ligne** vous sera adressé par email prochainement.

Les professeurs non titulaires ou rattachés à un autre établissement que celui où ils enseignent n'ont pas accès à l'application : ils doivent faire une demande par email auprès de Madame Sylvie Morin :

sylvie.morin1@ac-nice.fr ou à olympiades.mathematiques@ac-nice.fr pour accéder au questionnaire d'inscription en ligne qui leur sera indiqué par retour de courriel.

Il est conseillé de ne pas attendre l'échéance d'inscription pour effectuer la demande.

Les professeurs accéderont à l'application Olympiades sous Esterel : <http://esterel.ac-nice.fr>

L'authentification à Esterel s'effectue à l'aide de votre mot de passe de messagerie académique :

Choisir le sous menu « Examens et Concours »

Choisir l'icône « Olympiades ».

Cliquer sur « inscrire mes élèves ».

Vous pouvez choisir le type d'inscription « individuel » ou « en équipe ».

En individuel :

La liste de vos élèves apparaît alors, il vous suffit de cocher les candidats à inscrire puis valider leurs inscriptions en cliquant sur « inscrire mes élèves ».

En équipe :

Une équipe est constituée d'élèves issus d'une **même voie**. Autrement dit, peuvent constituer une équipe

- 2 ou 3 élèves de première de la voie technologique
- 2 ou 3 élèves de première de la voie générale ayant suivi l'enseignement de spécialité « mathématiques »
- 2 ou 3 élèves de première de la voie générale n'ayant pas suivi l'enseignement de spécialité « mathématiques »

1^{er} cas : l'équipe est formée d'élèves de vos classes ou de vos groupe-classes

La liste de vos élèves apparaît et il vous suffit de cocher les candidats à inscrire par équipe puis de valider leurs inscriptions en cliquant sur « inscrire mes élèves »

2^{ème} cas : l'équipe est constituée d'élèves de votre classe ainsi que d'élèves qui ne sont pas sous votre responsabilité.

Vous cochez le ou les élève(s) de votre classe. Pour rajouter un élève d'une autre classe, vous devez taper les trois premières lettres du nom de famille de cet élève dans la barre de recherche. Vous sélectionnez alors l'élève au sein de l'équipe puis validez l'inscription de l'équipe en cliquant sur « inscrire l'équipe »

Dans les deux cas, les élèves déjà inscrits sont alors grisés, vous ne pourrez pas les inscrire à nouveau.

Si une modification doit être effectuée sur le « type d'inscription » il faudra alors désinscrire le candidat et l'inscrire à nouveau. Merci de bien vouloir vous reporter à la documentation disponible dans l'onglet « aide » en haut de l'écran.

En cas de difficulté pour inscrire, veuillez contacter le plus rapidement possible Madame Morin (sylvie.morin1@ac-nice.fr).

Il ne sera pas possible de modifier le type d'inscription au-delà de la clôture des inscriptions.

3 ° MODALITE D'EVALUATION

Les Olympiades de Mathématiques se composent de **deux parties de deux heures chacune le même jour**. Les deux parties sont indissociables et séparées d'un intermède de dix minutes. Les sujets sont distribués au début de chacune des parties, de sorte qu'il n'est pas possible de travailler sur les énoncés



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

d'une partie pendant l'autre. Les copies correspondant à la première partie sont définitivement relevées à l'issue de celle-ci.

Les Olympiades de Mathématiques portent sur les programmes des classes de collège, de seconde générale et technologique, et de première (programme de mathématiques de la voie technologique ou enseignement de spécialité mathématiques de la voie générale).

La première partie de l'épreuve est consacrée aux exercices choisis par le jury national. Chaque candidat doit résoudre individuellement deux exercices.

Le premier est commun à tous les candidats de toutes les voies : il s'appuie sur le programme de collège et de seconde générale et technologique.

Le second exercice est spécifique du choix de l'orientation de l'élève, un exercice pour les élèves ayant choisi l'enseignement de spécialité « mathématiques » dans la voie générale, un exercice pour les élèves de la voie technologique. Les élèves de la voie générale n'ayant pas choisi l'enseignement de spécialité « mathématiques » pourront concourir sur les sujets des élèves de la voie technologique.

La seconde partie de l'épreuve est organisée selon les modalités choisies par la cellule académique.

La résolution des exercices académiques peut être individuelle, ou par équipe composée de deux ou trois candidats, mixte dans la mesure du possible. Les sujets tiendront compte du type de passation de l'épreuve. Chaque équipe ne rend qu'une seule copie. Pour chaque modalité de passation (individuelle ou par équipe), il sera proposé un sujet composé de deux exercices : le premier exercice sera commun à la voie générale et à la voie technologique, le second distinguera les élèves de la voie générale ayant choisi l'enseignement de spécialité "mathématiques" des élèves issus de la voie technologique et de la voie générale n'ayant pas choisi l'enseignement de spécialité "mathématiques".

Pour la partie académique de l'épreuve, il convient que les candidats inscrits individuellement et les candidats inscrits par équipe composent dans deux salles distinctes.

Un candidat inscrit en individuel ne peut en aucun cas se joindre à une équipe le jour des épreuves.

Des candidats inscrits en équipe ne peuvent concourir en tant que candidat individuel à moins que son ou ses coéquipier(s) soient absents. Autrement dit, sont autorisés à composer en individuel les candidats pré-inscrits individuellement et les candidats se retrouvant seul par absence de leur(s) coéquipier(s).

En rappel, il n'est pas autorisé de changer de type d'inscription le jour de l'épreuve.

Les calculatrices sont autorisées selon la réglementation en vigueur.

4 ° PALMARES ET REMISE DE PRIX

Les cellules académiques corrigent les copies et établissent leur palmarès suivant le type de passation de l'épreuve. Elles transmettent au jury national les meilleures copies pour la partie nationale et pour la partie académique.

Le jury national établit alors un palmarès national. Le ministère et les partenaires associatifs ou privés organisent une cérémonie de remise des prix nationaux. Les meilleurs lauréats peuvent obtenir des bourses pour des universités d'été ou stages d'entraînement à d'autres compétitions mathématiques.

5 ° CALENDRIER

La date de l'épreuve est le **mercredi 20 mars 2024 de 8h00 à 12h10.**

Pour la rectrice et par délégation
La cheffe du service des examens
Généraux et technologiques



Valéry FERRARI



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*